



Note de conjoncture

Mai 2021

**LOGEMENT
CONSTRUCTION**



Construction neuve à La Réunion

La période étudiée est marquée par une crise sanitaire sans précédent. De mi-mars à mi-mai 2020, un confinement imposé a ralenti fortement l'activité économique.

Avril 2020 - Mars 2021

Des tendances plus favorables à La Réunion qu'au niveau national

La baisse des autorisations de permis de construire pendant les deux mois de confinement a été modérée car, à La Réunion, les communes instructrices des autorisations d'urbanisme ont globalement pu fonctionner. La tendance reste à la hausse sur la période avril 2020 – mars 2021. L'impact du confinement a été particulièrement fort, en revanche, pour les mises en chantier qui marquent un recul sur l'année étudiée.

D'avril 2020 à mars 2021, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 680 à La Réunion, en hausse de 3,8 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par l'augmentation sur la période des autorisations de construire pour les logements individuels (+ 10,1 %). Les logements collectifs sont quant à eux en recul. Par comparaison, les tendances au niveau national sont à la baisse (- 15,6 %) pour tous les types de logement.

À La Réunion, le nombre estimé de logements mis en chantier recule (- 3,2 %) par rapport à la même période, un an plus tôt (avril 2019 à mars 2020). Les ouvertures de chantiers sont en baisse pour les logements individuels (- 2,5 %) ainsi que pour le collectif (- 4,5 %). De même, elles sont globalement en repli (- 3,7 %) au niveau national.

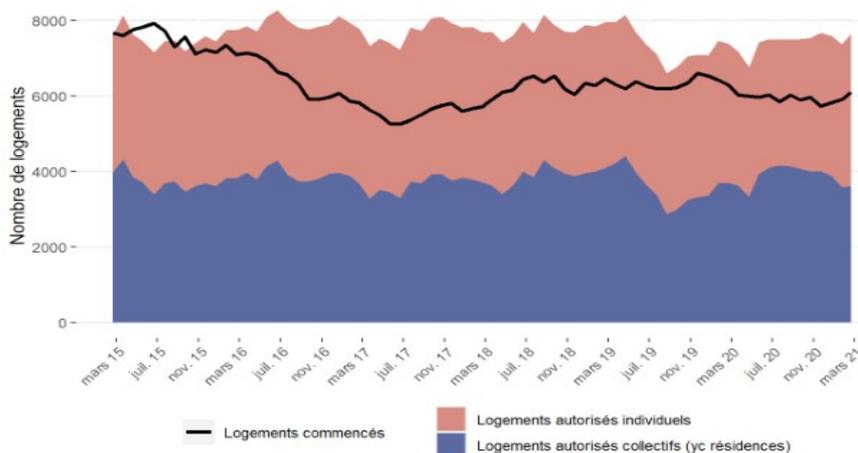
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		La Réunion	France ²
Autorisés dont :	7 680	3,8	-15,6
Individuels	4 050	10,1	-7,3
• individuels purs	2 740	10,0	-5,2
• individuels groupés	1 310	10,1	-13,1
Collectifs ³	3 610	-2,4	-21,2
Commencés dont :	6 090	-3,2	-3,7
Individuels	3 070	-2,5	-3,3
• individuels purs	2 130	-0,9	-2,0
• individuels groupés	940	-6,0	-7,2
Collectifs ³	3 000	-4,5	-3,9

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin avril 2021.

¹ Cumul Avril 2020 - mars 2021 rapporté au cumul Avril 2019 - mars 2020, ² Hors Mayotte, ³ Yc. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin avril 2021.

Entre avril 2020 et mars 2021, 364 700 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées connaissent une baisse de 11 % par rapport à la même période un an auparavant, due aux secteurs des services publics (- 48 %), de l'hébergement hôtelier (- 42 %) et de l'industrie (- 22 %). En revanche le secteur du commerce affiche une croissance des surfaces autorisées (+ 37 %), en raison de l'autorisation d'un projet d'envergure en 2020.

D'avril 2020 à mars 2021, 215 830 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une augmentation de 27 % par rapport à la même période un an auparavant. La baisse la plus marquée est celle des entrepôts (- 30 %). Les secteurs de l'hébergement hôtelier (+ 74 %) et de l'industrie (+109 %) connaissent une très forte progression. Le secteur de l'artisanat (+ 70 %) est aussi en hausse.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations en pourcentage sont facilement importantes.

Prochaine parution : août 2021 pour les résultats juillet 2020 à juin 2021

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumulé sur 12 mois ¹ en %	
		Avril 2020 - mars 2021	La Réunion France ²
Locaux autorisés dont :	364 700	-11	-15
hébergement hôtelier	19 050	-42	-18
bureaux	42 150	-2	-20
commerce	76 000	37	-23
artisanat	11 070	2	-5
industrie	14 740	-22	-10
exploitation agricole ou forestière	99 840	-8	-12
entrepôt	50 510	20	-9
service public ou d'intérêt collectif	51 310	-48	-21
Locaux commencés dont :	215 830	27	-14
hébergement hôtelier	5 490	74	-25
bureaux	41 310	70	-16
commerce	53 320	30	-21
artisanat	7 260	91	-1
industrie	14 630	109	-26
exploitation agricole ou forestière	44 570	36	-8
entrepôt	21 090	-30	-11
service public ou d'intérêt collectif	28 170	1	-16

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin avril 2021.

¹ Cumul Avril 2020 - mars 2021 rapporté au cumul Avril 2019 - mars 2020, ² Hors Mayotte,

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

Sources et méthodes sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020